

COMMUNIQUÉ 27 septembre 2023

Rénovation de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry : un nouveau désaveu infligé au projet de la mairie

Le 21 septembre la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) se réunissait au ministère de la Culture pour étudier le projet de classement de la Butte Rouge. A l'unanimité des membres présents, la commission s'est accordée sur l'intérêt d'un classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Cependant, la **délimitation du SPR** proposée par la mairie n'a pas obtenu assez de votes favorables (moins de 50%). En conséquence, la CNPA ne s'est pas prononcée en faveur de ce projet.

Les experts de l'architecture et du patrimoine ont désavoué le projet de la mairie à plusieurs reprises : deux fois en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) en 2019, et lors de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) le 21 septembre 2023.

Le projet de la mairie ne conservait en réalité que 23 immeubles sur les 216 de la cité-jardin. Les associations nationales de défense du patrimoine comme les associations locales (Association Chatenay Patrimoine Environnement et Sauvons la Butte Rouge) demandent que ce soit l'intégralité des 66 hectares de la cité-jardin, bâti et parc arboré, qui soit prise en compte comme site patrimonial remarquable (SPR) dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Il s'agit de réhabiliter l'existant en le respectant et non en le détruisant ! Or il n'y a pas de cohérence dans la proposition de la mairie, les procédures sont instrumentalisées.

Association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE)

assocpe@wanadoo.fr

8, Rue Benoist

92290 Châtenay-Malabry

Contact : Barbara Gutglas

06 12 5572 02